



# SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2019

Office de développement de l'économie Agricole D'Outre-Mer



PAVILLON 5-1 – ALLÉE B – STAND 014

## CONTACT PRESSE

### Thomas Marko & Associés

Agence chargée des relations  
presse de l'ODEADOM sur le SIA  
Audrey SALCEDE  
06 15 56 24 79  
audrey.s@tmarkoagency.com



# Les temps forts de l'Odeadom

Le 26 février de 14h00 à 17h00, l'ODEADOM organisera, à l'Espace 2000 au Pavillon 1, un colloque sur le thème « Quelles conditions pour développer et conforter la sécurité alimentaire des outre-mer ? »

Le colloque sera suivi par une conférence de presse de 17h00 à 17h30 du Président du Conseil d'administration de l'Office, M. Louis-Daniel BERTOME et du Directeur, M. Hervé DEPERROIS.

La remise des médailles d'or du Concours général agricole des produits d'outre-mer, le 28 février à 16h00 sur le stand de l'ODEADOM, en présence du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.



## Calendrier des animations sur le stand

### TOUS LES JOURS :

**11h15 - 12h30**

Préparation culinaire et dégustation :  
« L'atelier culinaire de l'ODEADOM » à base exclusivement de produits issus de l'agriculture française d'outre-mer

**10h30 - 18h30**

« Le quizz de l'ODEADOM »

### EN COMPLÉMENT LE WEEK-END :

**11h00-18h00**

« L'atelier des enfants », animation ludique pour les enfants.



# Présentation de l'Odeadom

## Son rôle

L'Office de Développement de l'Économie Agricole D'Outre-Mer (ODEADOM) accompagne le développement durable de l'économie agricole :

- des départements d'outre-mer : **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion** ;
- et de trois collectivités d'outre-mer : **Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon**.

L'Office assure la **gestion et le paiement d'aides** communautaires et/ou nationales destinées à ces départements et collectivités, **rassemble les**

**informations** relatives à l'ensemble des mesures agricoles prises en faveur des départements français d'outre-mer et en **effectue** régulièrement **le bilan**.

L'ODEADOM est un **établissement public**, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et du ministère des Outre-Mer.

## Son organisation

L'ODEADOM dispose d'un **budget de fonctionnement d'environ 5 M€**.

Une équipe de **41 personnes** travaille au siège montreuillois de l'établissement, conduite par son Directeur, Hervé DEPERROIS.

L'Office est doté d'un **Conseil d'administration** qui est notamment chargé de délibérer et donner un avis sur les projets de décisions du Directeur concernant les règles relatives aux dépenses d'intervention économique financées sur crédits nationaux et de suivre le développement de l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer.

L'Office dispose de **quatre comités sectoriels de concertation**, un par filière ou groupe de filières agricoles (banane, canne à sucre, filières végétales de « diversification » et filières animales). Ces comités ne sont pas des instances décisionnelles mais sont destinés à favoriser les échanges d'information et d'expérience, à organiser des synergies entre les



professionnels des territoires concernés par chaque filière et à formuler au Conseil d'administration de l'Office des propositions d'orientation et de développement des filières.

Depuis 2016, les préfets de chaque département d'outre-mer et le représentant de l'État à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon sont les représentants territoriaux de l'Office.

## Des compétences régionales et multisectorielles

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a également pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. L'Office offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens communautaires et nationaux aux contextes technique, commercial et économique auxquels sont confrontés les producteurs locaux.

L'ODEADOM intervient pour **l'ensemble des filières agricoles**, dont les principales sont **la banane et la canne à sucre**. Il favorise le **développement de productions de diversification** destinées principalement à satisfaire les besoins du marché local. Certains produits, à l'exemple des melons, des ananas (ananas Victoria de La Réunion), des litchis et des fleurs tropicales, trouvent également leurs débouchés sur les marchés extérieurs, principalement au sein de l'Union européenne.

## ● Des interventions communautaires et nationales

### **Interventions communautaires**

Les interventions de l'ODEADOM sont les suivantes :

- la mise en œuvre de la quasi-totalité du **POSEI France** doté, pour l'exercice FEAGA<sup>1</sup> 2018, d'un **budget communautaire de 278,41 M€** ;
- la gestion des programmes de promotion communautaire du **symbole graphique des régions ultrapériphériques** (logo RUP) de l'Union européenne.

### **Interventions nationales**

Avec **6,1 M€ de crédits nationaux dits hors CIOM**, l'ODEADOM soutient principalement les investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, l'encadrement en faveur des organisations de producteurs et la recherche et l'expérimentation, et participe à l'organisation d'actions de promotion de produits agricoles ultramarins de qualité pour favoriser leur mise en marché.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, les aides nationales versées par l'ODEADOM peuvent constituer la contrepartie nationale nécessaire à la levée des financements communautaires versés au titre du « Développement rural » (FEADER – 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC) ou relever de régimes d'aides autorisés par les services de la Commission européenne.

L'Office finance également des **missions d'évaluation et d'expertise** qui permettent d'assurer le suivi des actions de développement entreprises par les professionnels.



Depuis 2010, suite aux décisions du **Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM)** de novembre 2009, l'Office est doté en 2018 d'un **budget national annuel complémentaire de 40 M€** dédié aux filières de diversification animale et végétale qui permet d'abonder les fonds communautaires destinés à ces filières dans le cadre du POSEI France.

En 2017, l'Office s'est vu confier la gestion du dispositif d'aide à l'adaptation des entreprises sucrières de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion à la fin des quotas sucriers (38 M€).

En 2019, l'établissement est doté de 6,1 M€ pour la Guyane et les Pays des Territoires d'Outre-mer (PTOM).

## ● Sa mission d'observatoire

L'ODEADOM a mis en place depuis 2016 un observatoire de l'économie agricole dans l'optique d'offrir un panorama complet et cohérent des mesures prises en faveur du secteur agricole dans les territoires ultramarins, ainsi que le prévoit l'article D696-3 du code rural.



Cet observatoire a pour vocation de centraliser les données économiques, financières et structurelles, se rapportant aux agricultures des départements d'outre-mer :

- Les montants des différents soutiens perçus par les agriculteurs et les autres acteurs économiques du secteur ;
- Les statistiques économiques et structurelles (surfaces, volumes, nombre d'exploitations) ;
- Les données du commerce extérieur, provenant des douanes.

Ces données sont valorisées à travers la rédaction de notes d'analyses, ainsi que de tableaux chiffrés faisant le bilan des aides, disponibles sur le site internet de l'ODEADOM.